

# TOURNOI INTERNATIONAL EPEE HOMMES

## SENIORS

Les 26 & 27 NOVEMBRE 2022

MONACO



### Renseignements pratiques

#### Lieu et informations :

Espace Saint Antoine  
50m du Stade Louis II de Monaco  
MONACO

Tél : +33 6 63 80 35 13 (M. GROSSELLE Jean-Marie)  
+377 92 05 42 16 (Salle d'armes les L, M, M, V de 19h00 à 20h00)

Mail: [escrimemonaco@monaco.mc](mailto:escrimemonaco@monaco.mc)

Site web: [www.escrimemonaco.com](http://www.escrimemonaco.com)

Licences : 2022 / 2023

#### Formule :

La formule sera déterminée  
suivant le nombre de tireurs.

#### Récompenses

Les 8 premiers

#### Logement

Voir notre site web (Hôtel MARRIOTT prix préférentiels  
À 50m du Stade)

Permanence médicale assurée

Navette Bus : Stade-Aéroport de Nice le Dimanche à 18H

Buvette proposée sur place

Arbitres : Si 4 tireurs ou plus fournir obligatoirement un arbitre.

Stand Matériel : "Planète Escrime" présent pendant la compétition

#### Engagements :

Au plus tard le lundi 21/11/2022  
sur Extranet FFE pour les Clubs français

Coût : 20 euros (Règlement sur place)

Engagement hors délais : 100 euros

Engagement des tireurs étrangers :  
par email : [escrimemonaco@monaco.mc](mailto:escrimemonaco@monaco.mc)

Coût : 20 euros (Règlement sur place)

|                   |          |               |                  |               |
|-------------------|----------|---------------|------------------|---------------|
| <u>Horaires</u> : | Samedi   | Appel : 13H30 | Scratch : 14h00  | Début : 14h15 |
|                   | Dimanche | Appel : 10H00 | début du tableau |               |

Engagements : En cas d'absence de tireurs de Club engagés à l'épreuve, les responsables ou à défaut les autres tireurs doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le Club sous peine de se voir exclus de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs sont absents le droit par le Club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification de paiement des droits d'engagements au club organisateur (Décision du CD FFE du 29/03/2008).